

DCM20170613.4	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 13 juin 2017 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-dix-sept du mois de juin le treize juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
NOTA	Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 juin 2017, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 07 juin 2017 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.
	<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></p> <p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. _____ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR POUR L'ANNEE 2016

Monsieur le Maire expose que le compte de gestion 2016 de la Commune de Seloncourt, élaboré par M. le Percepteur d'Hérimoncourt, a été examiné par les membres du Conseil Municipal qui, **à/par...**

- approuvent les résultats du compte de gestion 2016 ;
- constatent la concordance des résultats du compte de gestion 2016 et du compte administratif 2016.

La Commission Finances, réunie le 29 mai 2017, a émis un avis favorable.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 13 juin 2017

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**